



OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA FAUNE SAUVAGE ET DE SES HABITATS

Rapport scientifique N°1

**Informations scientifiques nécessaires à la préparation
des textes réglementaires sur l'ouverture de la chasse
aux oiseaux migrateurs en France**

Juin 2003

Rédaction :

Office national de la chasse et de la faune sauvage
Secrétariat de l'Observatoire (arrêté Ministériel du 7 Février 2002)

AVANT PROPOS

Le document présenté ci-après résulte d'un travail collectif des experts de l'Observatoire, réalisé lors de deux réunions : 28 mai 2003 et 20 juin 2003.

La réflexion s'appuie sur des documents scientifiques rassemblés par le Secrétariat pour les experts et en particulier sur une synthèse réalisée à la demande du Secrétariat de l'Observatoire ("La chasse des anatidés au mois d'août sur le domaine public maritime" – *V. Schricke – ONCFS- Mai 2003*)

SOMMAIRE

Introduction

1 - La période de fin de reproduction

1-1 Définitions

1-2 Méthodes

1-3 Résultats

1-3-1 Les oiseaux d'eau

1-3-2 Les oiseaux de passage

1-4 Conclusions

2 - Les particularités du domaine public maritime (DPM) par rapport à la reproduction et chasse des oiseaux d'eau

3 - Discussion générale

4 - Propositions

5 - Bibliographie consultée

ANNEXES

Annexe I : Fin de la période de reproduction des espèces migratrices chassables

Annexe II : Avis sur les confusions entre espèces d'oiseaux possibles en période de fin de reproduction rapportées dans le rapport du Conseil d'Etat (Lamy, mai 2003)

INTRODUCTION

L'article 7 de la Directive Oiseaux 79/409/CEE permet des "actes de chasse" sur les espèces de l'annexe II "en raison de leur niveau de population, de leur distribution géographique et de leur taux de reproductivité dans l'ensemble de la communauté" (alinéa 1).

Elle précise (alinéa 4) que :

- "les états membres s'assurent que la pratique de la chasse [...] respecte les principes d'une utilisation raisonnée et d'une régulation équilibrée d'un point de vue écologique des espèces d'oiseaux concernées ;
- qu'ils veillent en particulier à ce que les espèces [...] ne soient pas chassées pendant leur période nidicole, ni pendant les différents stades de reproduction et de dépendance. Lorsqu'il s'agit d'espèces migratrices, les états membres veillent en particulier à ce que les espèces ne soient pas chassées pendant leur période de reproduction [...]"

Dans ce contexte d'utilisation raisonnée et de gestion équilibrée, les experts se sont appuyés pour formuler leurs recommandations sur les travaux scientifiques déjà réalisés sur le sujet (en particulier, MNHN-ONC, 1989, Lefeuvre *et al*/ 1999 et "Ornis" 2001) et sur des études spécifiques concernant la chronologie de la reproduction (en particulier Fouque *et al*/ 2003).

Après l'examen et la discussion de ces travaux, des propositions sont faites en termes de période d'ouverture de la chasse.

Au-delà de la période de fixation des dates d'ouverture (et de fermeture) de la chasse aux oiseaux migrateurs, les experts considèrent qu'il serait important, à l'avenir, de travailler dans une perspective globale de gestion des espèces migratrices et de leurs habitats, ce qui amènerait à faire porter le débat sur les divers outils et mesures de gestion à mettre en place dans le contexte du paléarctique occidental.

1 – La période de fin de reproduction

1-1 Définitions

La définition de la période de reproduction qui est proposée dans le rapport « Ornis » (2001) est cohérente avec celle du rapport MNHN/ONC (1989) et elle est reprise dans le rapport « Lefeuvre » (1999). Cette définition et les critères utilisés pour déterminer la fin de la période de reproduction (rapport "Ornis" 2001, rapport MNHN/ONC 1989) ont été retenus par les experts pour conduire leur analyse. Toutefois, certains experts ont indiqué que ces critères pourraient être revus ultérieurement, à la lumière d'études plus précises de la dépendance et de la survie juvénile (cf. M. Boos *et al* 2002 "Attention parentale envers la nichée chez les canards et les rallidés").

1-2 Méthodes

Pour les oiseaux d'eau, les seules données disponibles permettant une approche statistique de la chronologie pour la France entière ont été obtenues par une enquête menée sur une période de huit années (1990-1997) (Fouque *et al* 2003, soumis). A partir de cette étude, des interrogations ont porté sur :

- la pertinence du protocole,
- la représentativité de la période d'étude (1990-1997),
- les limites de la période de reproduction appréhendées en terme de dynamique de population, et en terme de génétique de populations.

Après discussion, il ressort que :

- le protocole est adapté pour déterminer les périodes de reproduction,
- même s'il existe des variations générales possibles de la période de reproduction susceptibles d'être liées par exemple au réchauffement climatique, elles concerneraient davantage un déplacement du pic de reproduction plutôt que les queues de distribution dépendantes d'autres facteurs (photopériode par exemple),
- les éventuelles amputations des queues de distribution, que l'on opère pour définir de façon réaliste une date d'ouverture de la chasse, seraient sans conséquence sur le maintien de la diversité génétique dans la mesure où des individus à "reproduction tardive" subsisteront toujours dans la population chassée. Ces deux dernières propositions restent cependant à valider.

A l'occasion de ce débat, il a été souligné que sur un plan démographique cela n'avait pas de sens de définir une date de fin de reproduction (qui de plus ne reflètera pas la réalité de terrain en un lieu et en une année donnée). Il importe plutôt de se référer à une période de fin de reproduction.

Cette période de fin de reproduction pourrait être établie sur la base de courbes de distribution de la reproduction et en particulier sur la période où un pourcentage défini de nichées sont envolées. Ce critère semble être un bon indicateur de la fin de la période de reproduction, qui est un des critères majeurs proposés dans la directive

74/409/CEE. Il sera possible de s'appuyer sur ces données pour proposer des dates d'ouverture de la chasse.

Pour définir la fin de cette période par espèce, plus ou moins loin dans la queue de distribution, il est nécessaire de tenir compte de la place des populations reproductrices françaises dans la conservation globale de l'espèce et de la situation démographique globale des populations des différentes espèces (abondance, déclin, stabilité, croissance).

1-3 Résultats

1-3-1 Les oiseaux d'eau

Les données disponibles sur les périodes de reproduction des oiseaux d'eau s'appuient pour la France sur les données du rapport « Lefeuvre » (chapitre 3) issues d'études spécifiques locales et d'une enquête nationale mise en place par l'ONCFS suite aux recommandations faites dans le rapport MNHN/ONC (1989). Le protocole de cette étude permet une approche statistique au plan national notamment pour évaluer les variations temporelles et spatiales des périodes de reproduction.

Aucune donnée nouvelle n'a été apportée par les experts, mais les résultats de l'enquête nationale sur la chronologie de la reproduction (présentés dans le rapport « Lefeuvre », mais pas complètement analysés à l'époque) présentés et discutés dans l'article de Fouque *et al* (2003, soumis) ont permis d'aboutir aux conclusions suivantes :

Les résultats concernant la période de fin de reproduction, pour les espèces d'oiseaux d'eau étudiées, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Espèces chassables	Période de fin de la reproduction				
	D'après le % de nichées envolées				d'après "Ornis" (2001)
	d'après Fouque et al (2003)				
80 %	90 %	95 %	99 %		
Canard Chipecau n = 187	8.1	8.2	8.3	9.1	9.1
Canard Colvert n = 16397	8.1	8.2	8.3	9.2	9.2
Canard Souchet n = 294	7.2	7.3	8.1	8.2	8.2
Fuligule milouin n = 1777	8.2	8.2	8.3	9.2	9.2
Fuligule morillon n = 664	8.3	9.1	9.2	9.3	9.3
Foulque macroule n = 11305	8.1	8.3	9.1	9.3	9.2

Légende : le premier chiffre correspond au n° du mois et le 2^{ème} chiffre correspond au n° de la décade (ex : 8.1 signifie 8 = août et 1 = 1^{ère} décade) ; au sein d'une décade, chaque jour est équivalent ; n= nombre de nichées suivies de 1990 à 1997.

Les données recueillies sur le canard Colvert et la Foulque macroule (respectivement 16 397 et 11 305 nichées réparties sur l'ensemble des départements français) ont permis d'étudier les variabilités temporelle et spatiale de la chronologie de reproduction pour les 2 principales espèces nicheuses en France d'oiseaux d'eau chassables. Pour le canard Colvert, il ressort, pour ce qui concerne la période de fin de reproduction, que le seuil des 95 % des nichées volantes est atteint à la fin de la 3^{ème} décennie d'août pour toutes les années.

Compte tenu de ces résultats et de la discussion sur la période de fin de reproduction qui précède (cf. § 1-2 – méthodes ci-dessus), on peut considérer qu'au moins 80 % des nichées sont envolées à la fin août, pour les six espèces étudiées de **canards et rallidés nicheurs en France**.

En terme de variabilité spatiale, il n'y a pas de différence statistiquement significative de la distribution temporelle des envols de nichées de canards Colvert entre les régions (données de la Corse exclues).

Pour la Foulque macroule, les résultats sont similaires : pas de différences statistiquement significatives de la distribution temporelle des envols de nichées ni entre les années, ni entre les régions (données de la Corse exclues).

Les experts concluent de ces résultats obtenus à grande échelle pour ces 2 espèces que des différences apparentes de 1 à 2 décades observées entre années (sur 8 années d'étude) et entre régions (sur 250 sites étudiés en moyenne par an) ne sont pas statistiquement significatives et qu'il sera difficile d'établir des chronologies plus précises. Cette recherche de précision supplémentaire est d'autant moins nécessaire qu'on ne recherche pas une date précise, mais une période compatible avec les principes de gestion raisonnée.

1-3-2 Les oiseaux de passage

Les données disponibles sur les périodes de reproduction des oiseaux de passage s'appuient, pour la France, sur les données du rapport « Lefeuvre » (chapitre 3) issues de synthèses ornithologiques publiées dans des atlas ornithologiques (principalement Yeatman-Berthelot et Jarry, 1994). Elles ne permettent pas une approche statistique des données.

Le cas de Tourterelle des bois et de la Caille des blés a été discuté. Ce sont deux espèces nichant en France (reproduction terminée la dernière décennie d'août). Ces espèces sont migratrices et ont quitté totalement la France à la fin septembre. Le pic migratoire pour ces espèces a lieu de la mi-août à la mi-septembre.

1-4 Conclusions

Un tableau (Annexe I) présente la période de reproduction pour toutes les espèces validées par l'Observatoire.

Les références retenues sont les résultats des synthèses les plus récentes. Les lieux de reproduction des espèces sont aussi présentés afin de savoir, notamment, si les espèces chassables nichent ou non en France.

Des informations sur la confusion possible entre certaines espèces voisines d'oies, de canards ou de limicoles pendant la fin de période de reproduction, sont présentées en annexe II.

2 - Les particularités du domaine public maritime (DPM) par rapport à la reproduction et la chasse des oiseaux d'eau

La discussion a été conduite sur ce sujet à partir d'une synthèse bibliographique réalisée à la demande du Secrétariat de l'Observatoire intitulée : « la chasse des anatidés au mois d'août sur le domaine public maritime » (Schricke, 2003).

Le domaine public maritime comprend la mer territoriale (et le plateau continental), les îlots et falaises rocheuses, les baies, estuaires, rades, étiers, anses et criques, les vasières intertidales, les prés salés et certains milieux lagunaires en communication avec la mer. Ces milieux se prolongent parfois sur des terrains privés. Cependant, les propositions qui suivent portent strictement sur les territoires appartenant au domaine public maritime (et non pas fluvial), amodiés aux associations de chasse maritime.

En conclusion, les espèces d'anatidés chassables ne nichent pas sur la partie côtière du DPM. L'Eider à duvet (chassable) se reproduisait sur deux sites protégés du DPM. En 2003, l'espèce a disparu suite à la marée noire due à l'échouage de l'Erika. Actuellement, seul le Tadorne de Belon (espèce protégée) dont la reproduction s'achève début Août (Wamsley, 1994 in Schricke, 2003) nidifie ça et là sur les zones sablonneuses du littoral de la Manche de l'Atlantique et de la Méditerranée. D'autres espèces d'oiseaux (certaines espèces de limicoles comme l'Huitrier pie [chassable], de Goélands ou de Sternes) nichent sur cette partie de côtes. Ces espèces ont terminé leur période de reproduction dès la fin juillet.

Pour les parties plus intérieures du DPM, notamment dans les estuaires ou sur les étangs lagunaires du littoral méditerranéen, des données précises manquent sur la nidification possible de certaines espèces de canards de surface et de foulque macroule et sur la présence d'espèces protégées dont la fin de la reproduction est tardive (Blongios, etc.). Il est noté que la mue postnuptiale des canards en août n'est pas faite sur les éventuels plans d'eau du DPM, mais sur les plans d'eau intérieurs (lac du Der, réserve naturelle de Camargue, etc.).

Les statistiques de chasse recueillies en août dans les huttes de chasse situées sur le DPM font apparaître que seuls les canards de surface (individus non-reproducteurs en déplacements post-nuptiaux) sont prélevés sur ces sites.

3 - Discussion générale

Pour définir les dates d'ouverture de la chasse, l'article 7.4 de la Directive 79/409/CEE demande que l'analyse s'appuie tout particulièrement sur la fin de la période de reproduction. Sur un plan biologique, ce paramètre s'estime plutôt par une période qui recouvre mieux la réalité qu'une date précise (qui reste théorique). Par ailleurs, les experts jugent au vu des connaissances existantes pour les espèces à la chronologie bien étudiée, qu'il n'y a pas de variation inter-annuelle ou inter-régionale conséquente susceptible d'entraîner une appréciation différenciée entre années ou entre régions.

Dans la mesure où des communautés d'espèces chassables utilisent un même biotope de reproduction, des dates échelonnées n'ont pas grand sens. Si les dates d'ouverture de la chasse prennent en compte le sort des espèces chassées dont la fin de la reproduction est la plus tardive, elles respectent aussi dans une large mesure les autres espèces (non chassées) vivant dans ces mêmes biotopes et il est donc préférable de choisir une date d'ouverture de la chasse par catégorie de biotope et non par espèce.

4 – Propositions

Considérant ce qui précède, trois grandes zones sont identifiées en terme de communautés d'espèces permettant sur chacune d'entre elles de définir des dates d'ouverture différentes.

Le domaine public maritime (*sensu stricto* : exclusivement territoires amodiés par l'Etat aux associations de chasse maritime). La possibilité d'extensions à des zones mitoyennes ou non, ne faisant pas partie du DPM, n'a pas pu être analysée par les membres de l'Observatoire. Cette possibilité pourrait faire l'objet d'une analyse ultérieure sur la base d'un rapport factuel, établi notamment à partir des données des atlas ornithologiques régionaux.

Sur ces territoires, il n'y a plus d'espèces nicheuses chassables à partir de la fin de la première décennie d'août. A cette date, les espèces protégées nichant sur ces zones ont terminé leur reproduction.

La chasse des **anatidés** et des **limicoles** chassables pourrait être ouverte sur le DPM à partir du début de la deuxième décennie d'août.

Les étangs lagunaires du littoral méditerranéen (DPM) pourraient être chassés si on s'est assuré que les zones de reproduction des canards, là où elle existe, bénéficient d'un statut de protection (au moins en août).

Si l'ouverture de la chasse était ouverte à compter du début de la deuxième décennie d'août, les experts souhaiteraient disposer d'un bilan complet de l'exercice de la chasse sur le DPM (localisation des zones de chasse, modes de chasses, informations sur le tableau de chasse [espèces, nombre, chronologie], localisation des zones sans

chasse [et leur statut]) afin que l'Observatoire puisse disposer d'informations plus précises lui permettant d'évaluer l'influence de la chasse pratiquée en début de saison sur les populations.

Les zones humides (hors DPM *sensu stricto* ; correspondant à la définition de l'article L 424.6 du Code de l'Environnement)

Sur ces zones, la chasse des **anatidés**, des **limicoles** et des **rallidés** pourrait être autorisée à partir du 1^{er} septembre.

La possibilité de chasse avant cette date dans des zones spécifiques (par exemple platières aménagées pour les Bécassines) pourrait faire l'objet d'une analyse de l'Observatoire sur la base de rapports factuels.

Le reste du territoire

Sur ces territoires vivent aussi des espèces chassables sédentaires (Perdrix, Faisans). L'ouverture de la chasse à ces espèces, dite ouverture générale, est faite suivant un calendrier départemental qui tient compte de la fin de reproduction de l'ensemble des espèces présentes sur ces territoires. Les migrateurs terrestres (Alouette, Colombidés, Turdidés, la Bécasse des bois, le Vanneau huppé et la Caille des blés) se trouvent en priorité sur ces habitats. L'ouverture de la chasse de ces migrateurs terrestres pourrait donc être faite à l'ouverture générale.

La Caille et la Tourterelle des bois ont achevé leur reproduction à la fin août. L'ouverture de la chasse pourrait donc avoir lieu avant l'ouverture générale là où cette date est postérieure au 15 septembre, ces espèces ayant quitté en grande partie la France après cette date. Cette chasse devrait être faite d'une manière appropriée et encadrée pour ne pas causer de dérangements pour les espèces qui n'auraient pas achevées leurs cycles de reproduction. Les experts notent cependant que ces deux espèces ont un statut de conservation défavorable pour lesquelles un plan d'action a été rédigé. Il s'interroge sur l'opportunité d'une ouverture de la chasse plus précoce que l'ouverture générale. Les modalités de gestion de ces espèces devront être précisées.

4 – Bibliographie consultée

Anonyme (2001) – Rapport "Ornis" : Concepts clefs de l'article 7, paragraphe 4 de la directive 79/409/CEE ; période de reproduction et de migration pré-nuptiale des espèces d'oiseaux visées à l'annexe II dans l'Union européenne (394 pages).

Dubois Ph.J., Le Maréchal P., Olioso G. & Yésou P. (2000) – Inventaire des oiseaux de France. Nathan, Paris (397 pages).

Fouque C. *et al* (2003) – Chronologie de la reproduction des Anatidés et de la Foulque macroule en France – Résultats obtenus sur une période de huit années (1990-1997) – Game Wildlife Science (*soumis*).

Lefeuvre J.C (Coordinateur) (1999) – Rapport scientifique sur les données à prendre en compte pour définir les modalités de l'application des dispositions légales et réglementaires de la chasse aux oiseaux d'eau et oiseaux migrateurs en France. Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Paris (204 pages).

MNHN & ONC (1989) – Répartition et chronologie de la migration pré-nuptiale et de la reproduction des oiseaux d'eau gibier. Secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement, Paris (86 pages).

Rocamora G. et Yeatman-Berthelot D. (1999) – Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et recherche de priorités, population, tendance, menaces, conservation. Société d'Etudes Ornithologiques de France/Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris (560 pages).

Schricke V. (2003) – La chasse des anatidés au mois d'août sur le domaine public maritime. ONCFS, Paris (15 pages, fig., tabl.).

Yeatman-Berthelot D. et Jarry G. (1994) – Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France. 1985-1989 – Société Ornithologique de France, Paris (775 pages)

ANNEXE I

Fin de la période de reproduction des espèces migratrices chassables

1 - Définitions et méthodes

On s'appuie, d'une façon générale, sur la méthodologie arrêtée par le groupe d'experts du Comité d'adaptation de la Directive « Oiseaux » (cf. pages 5 à 14, rapport « Ornis » 2001). Les informations sur les lieux de reproduction des espèces s'appuient sur l'inventaire des oiseaux de France (Dubois *et al*, 2000).

Compte tenu des variations temporelles (inter annuelles), une date de fin de reproduction est un non-sens biologique, il vaut mieux définir une période de fin de reproduction (conclusions de l'Observatoire NFSH du 20 juin 2003). D'autre part, il n'est pas possible de distinguer des différences géographiques statistiquement significatives en France à partir des données dont on dispose.

Dans ce contexte et en l'état actuel (2003) des connaissances scientifiques sur ces espèces, la fin de la reproduction des espèces chassables en France est présentée dans le tableau ci-joint.

2 - Bibliographie

Anonyme (2001) – Rapport "Ornis" : Concepts clefs de l'article 7, paragraphe 4 de la directive 79/409/CEE ; période de reproduction et de migration pré-nuptiale des espèces d'oiseaux visées à l'annexe II dans l'Union européenne (394 pages).

Dubois Ph.J., Le Maréchal P., Olioso G. & Yésou P. (2000) – Inventaire des oiseaux de France. Nathan, Paris (397 pages).

Fouque C. *et al* (2003) – Chronologie de la reproduction des Anatidés et de la Foulque macroule en France – Résultats obtenus sur une période de huit années (1990-1997) – Game Wildlife Science (*soumis*).

Fin de période de reproduction des Oiseaux d'eau en France (1/3)

1	2	3	4	5	6
Espèces	Dates ouverture fixées par administration en 2002	Dates ouverture considérées légales par le Conseil d'Etat	Lieux de reproduction des espèces de la colonne 1 selon l'Observatoire	Période de fin de reproduction validée par l'Observatoire	Documents scientifiques de référence sur lesquels s'appuie l'Observatoire
Oies					
Oie des moissons	2 ^{ème} samedi d'août	1 ^{er} septembre : confusion	Non nicheur		Dubois <i>et al</i> 2000
Oie rieuse			Non nicheur		Dubois <i>et al</i> 2000
Oie cendrée			Très localisé (5- 6 sites) (Hors DPM)	1 ^{ère} décade d'Août	d'après Ornis 2001
Canard colvert	<u>DPM</u> : 2 samedis d'août <u>Autres territoires</u> 3 ^{ème} samedi d'août	1 ^{er} septembre fin de période reproduction)	Commun Toute la France (Hors DPM)	3 ^{ème} décade d'Août (95% nichées envolées)	Travaux Observatoire (d'après données Fouque <i>et al</i> -2003)
Canards de surface					
Siffleur	<u>DPM</u> : 2 ^{ème} samedi d'août <u>Autres territoires</u> dernier samedi d'août	1 ^{er} septembre fin reproduction	Non nicheur		Dubois <i>et al</i> 2000
Chipeau			Localisé (<15 dpt) (Hors DPM)	3 ^{ème} décade d'août (95% nichées envolées)	Travaux Observatoire (d'après données Fouque <i>et al</i> -2003)
Sarcelle d'hiver			Localisé (Centre Nord France) (Hors DPM)	3 ^{ème} décade d'août	Dubois <i>et al</i> 2000 d'après Ornis 2001
Pilet			Non nicheur (exceptionnel)	(3 ^{ème} décade d'août)	Dubois <i>et al</i> 2000 d'après Ornis 2001
Sarcelle été			Localisé (Part Nord France) (Hors DPM)	3 ^{ème} décade d'août	Dubois <i>et al</i> 2000 d'après Ornis 2001
Souchet			Localisé (Part Nord France) (Hors DPM)	2 ^{ème} décade d'août (99% nichées envolées)	Dubois <i>et al</i> 2000 Travaux Observatoire (d'après données Fouque <i>et al</i> -2003)
Canard plongeurs					
Harelde boréale	<u>DPM</u> 2 ^{ème} samedi d'août <u>Autres territoires</u> dernier samedi d'août	1 ^{er} septembre confusion	Non nicheur		Dubois <i>et al</i> 2000
Garrot à oeil d'or			Non nicheur		Dubois <i>et al</i> 2000
Macreuse noire		Dates de l'administrati on validées par CE	Non nicheur		Dubois <i>et al</i> 2000
Macreuse brune			Non nicheur		Dubois <i>et al</i> 2000

Fin de période de reproduction des Oiseaux d'eau en France (suite 2/3)

1	3	3	4	5	6
Autres canards plongeurs					
Fuligule milouinan	<u>DPM</u> : 2 ^{ème} samedi d'août	1 ^{er} septembre confusion	Non nicheur		Dubois <i>et al</i> 2000
Fuligule morillon	<u>Autres territoires</u> : 2 ^{ème} samedi de septembre	1 ^{er} septembre reproduction	Localisé Moitié Nord France (Hors DPM)	3 ^{ème} décade d'août (80% nichées envolées) (Emancipation jeunes 1 à 3 semaines avant envol)	Dubois <i>et al</i> 2000 Travaux Observatoire (d'après données Fouque <i>et al</i> -2003) MNHN/ONC 1989
Fuligule milouin			Localisé 2/3 Nord de la France (Hors DPM)	3 ^{ème} décade d'août (95% nichées envolées) (Emancipation jeunes à partir de 1 mois avant l'envol)	Dubois <i>et al</i> 2000 Travaux Observatoire (d'après données Fouque <i>et al</i> -2003) MNHN/ONC 1989
Eider à duvet			Non nicheur (exceptionnel)		Dubois <i>et al</i> 2000
Nette rousse			Très localisée Moitié Est France (Hors DPM)	1 ^{ère} décade de septembre	Dubois <i>et al</i> 2000 Ornis 2001
Rallidés					
Râle d'eau	<u>DPM</u> : 2 ^{ème} samedi d'août	<u>DPM</u> : illégal car période dépendance	Assez commun (Hors DPM)	1 ^{ère} décade de septembre	Dubois <i>et al</i> 2000 Ornis 2001
Poule d'eau			Commune (Hors DPM)	1 ^{ère} décade de septembre	Dubois <i>et al</i> 2000 Ornis 2001
Foulque macroule	<u>Autres territoires</u> : 2 ^{ème} samedi de septembre	<u>Autres territoires</u> : légal	Commune (Hors DPM)	3 ^{ème} décade d'août (90% nichées envolées)	Dubois <i>et al</i> 2000 Travaux Observatoire (d'après données Fouque <i>et al</i> -2003)

Fin de période de reproduction des Oiseaux d'eau en France (suite 3/3)

1	3	3	4	5	6
Limicoles					
Huîtrier pie	1 ^{er} samedi d'août	Même date pour CE	Peu commun Localisé littoral atlantique et méditerranéen (DPM)	2 ^{ème} décade juillet	Dubois <i>et al</i> 2000 Ornis 2001
Pluvier doré			Non nicheur		Dubois <i>et al</i> 2000
Pluvier argenté			Non nicheur		Dubois <i>et al</i> 2000
Vanneau huppé	2 ^{ème} samedi d'août	Même date pour CE	Assez commun prairies +ou - humides, cultures polders, prés salés, dunes sèches ; Moitié Nord France littoral méditerranéen DPM possible (très localisé)	1 ^{ère} décade d'août	Dubois <i>et al</i> 2000 Ornis 2001
Bécassine sourde	1 ^{er} samedi d'août	Même date pour CE	Non nicheur		Dubois <i>et al</i> 2000
Bécassine des marais			Moitié Nord France (Hors DPM)	3 ^{ème} décade juillet	Dubois <i>et al</i> 2000 Ornis 2001
Barge à queue noire			Très localisée Littoral atlantique et Dombes Prairies humides, bords d'étangs (Hors DPM)	2 ^{ème} décade juillet	Dubois <i>et al</i> 2000 Ornis 2001
Barge rousse			Non nicheur		Dubois <i>et al</i> 2000
Courlis corlieu			Non nicheur		Dubois <i>et al</i> 2000
Courlis cendré			Peu Commun absent de plusieurs Régions Lande-Prairie (Hors DPM)	2 ^{ème} décade juillet	Dubois <i>et al</i> 2000 Ornis 2001
Chevalier arlequin			Non nicheur		Dubois <i>et al</i> 2000
Chevalier gambette			Peu commun localisé littoral atlantique et méditerranéen marais salants, marais côtiers, lagunes DPM possible	2 ^{ème} décade juillet	Dubois <i>et al</i> 2000 Ornis 2001
Chev. aboyeur			Non nicheur		Dubois <i>et al</i> 2000
Chevalier combattant			Très rare <6 sites localisés Marais, prairies humides (Hors DPM)	3 ^{ème} décade juillet	Dubois <i>et al</i> 2000 Ornis 2001
Bécasseau maubèche	1 ^{er} samedi d'août	1 ^{er} septembre (confusion)	Non nicheur		Dubois <i>et al</i> 2000

Fin de période de reproduction des <u>Oiseaux de passage</u> France (1/1)					
1	2	3	4	5	6
Espèces	Dates ouverture fixées par administration en 2002	Dates ouverture considérées légales par le Conseil d'Etat	Lieux de reproduction des espèces de la colonne 1 selon l'Observatoire	Période de fin de reproduction validée par l'Observatoire	Documents scientifiques de référence sur lesquels s'appuie l'Observatoire
Limicoles					
Vanneau huppé	2 ^{ème} samedi d'août	Même date pour CE	Assez commun prairies +ou - humides, cultures polders, prés salés, dunes sèches ; Moitié Nord France littoral méditerranéen	1 ^{ère} décade d'août	Dubois <i>et al</i> 2000 Ornis 2001
Bécasse des bois	1er au 4 ^{ème} dimanche septembre		Localisée très rare le long du littoral Milieux boisés humides	3 ^{ème} décade d'août	Dubois <i>et al</i> 2000 Ornis 2001
Phasianidés					
Caille des blés	31 Août		Assez commune Agro-système prairie-culture	3 ^{ème} décade d'août	Dubois <i>et al</i> 2000 Ornis 2001
Colombidés					
Pigeon biset	1er au 4 ^{ème} dimanche Septembre		Localisé Corse Falaise littorale	3 ^{ème} décade d'août	Dubois <i>et al</i> 2001 Lefeuvre <i>et al</i> 1999
Pigeon colombin			Peu commun Milieux forestiers, bocages	1 ^{ère} décade de Septembre	Dubois <i>et al</i> 2000 Ornis 2001
Pigeon ramier			Commun Absent Landes, piémont pyrénéen Forêts, bocages, parcs	2 ^{ème} décade de Septembre	Dubois <i>et al</i> 2000 Ornis 2001
Tourterelle turque			Commune Milieux urbanisés	3 ^{ème} décade de Septembre	Dubois <i>et al</i> 2000 Ornis 2001
Tourterelle des bois	31 Août		Assez commune Milieux de lisières (haies, boqueteaux)	3 ^{ème} décade d'août	Dubois <i>et al</i> 2000 Ornis 2001
Alaudidés					
Alouette des champs	1er au 4 ^{ème} dimanche Septembre		Commune Milieux herbacés bas absente zones forestières	2 ^{ème} décade d'août	Dubois <i>et al</i> 2000 Ornis 2001

Fin de période de reproduction des <u>Oiseaux de passage</u> France (suite 1/2)					
1	2	3	4	5	6
Turdidés					
Merle noir	1er au 4ème dimanche Septembre		Très commun partout en France Tous milieux fréquentés	2ème décade de juillet	Dubois <i>et al</i> 2000 Ornis 2001
Grive litorne			Peu commune Nord-Est – Alpes Massif central Milieux forestiers alternant zones ouvertes	2ème décade de juillet	Dubois <i>et al</i> 2000 Ornis 2001
Grive musicienne			Très commune partout en France Forêt, paysages agricoles variés, parcs	2ème décade d'août	Dubois <i>et al</i> 2000
Grive mauvis			Non nicheur		Dubois <i>et al</i> 2000
Grive draine			Commune presque toute la France habitats boisés, forestiers ou semi-ouverts	2ème décade d'août	Dubois <i>et al</i> 2000 Ornis 2001

ANNEXE II

Avis sur les confusions entre espèces d'oiseaux possibles en période de fin de reproduction rapportées dans le rapport du Conseil d'Etat (Lamy, mai 2003)

I – Confusion entre les oies

Seule l'Oie cendrée est nicheuse en France. L'Oie des moissons, l'Oie rieuse (espèces chassables) ne nichent pas en France, ni l'Oie à bec court (espèce protégée). Cette espèce n'hiverné généralement pas en France. Seuls quelques individus (par petits groupes) peuvent être observés durant l'hiver lors des vagues de froid. L'oie rieuse et l'Oie des moissons sont connues comme espèces hivernantes en France. Ces espèces n'arrivent en France qu'à la mi octobre.

Ainsi, il n'y a aucun problème de confusion entre les espèces d'oies jusqu'à la mi octobre et ces espèces ne peuvent pas être confondues avec d'autres espèces.

II – Confusion entre les canards plongeurs

Le Garrot à œil d'or et la Nette rousse ne peuvent pas se confondre, les mâles et les femelles ont des plumages différents entre les deux espèces, de même qu'ils n'ont pas la même morphologie de la tête.

D'autre part, le Garrot à œil d'or n'est pas nicheur en France. C'est essentiellement un visiteur d'hiver. Les migrations en septembre-octobre sont rares (parfois quelques jeunes oiseaux sont observés dès la mi juillet dans le Nord de la France). De plus, il ne fréquente pas les mêmes milieux en hiver (Nette : essentiellement en Camargue et régulièrement en Dombes Forez en petite quantité, Garrot : cours du Rhin, Lac Léman, Golfe du Morbihan).

La Nette rousse est un nicheur rare (période de fin de reproduction : 1^{ère} décennie de septembre), très localisé (Dombes, Camargue, Forez, quelques couples en Champagne). Elle ne niche pas dans le Nord de la France, ni sur le domaine public maritime.

Ainsi, il n'y a aucun problème de confusion entre le Garrot à œil d'or et la Nette rousse, en période de nidification de la Nette rousse.

III – Confusion entre le Fuligule milouinan et les Fuligules morillon et milouin

Le Fuligule milouinan ne niche pas en France et c'est un migrateur peu commun. Il fréquente surtout les rivages marins abrités (baies, estuaires).

Il est observé régulièrement sur le littoral manche-atlantique (Vendée, Loire-Atlantique), en Cotentin et sur les côtes du Calvados.

Il arrive courant septembre dans le Nord de la France avec un maximum d'oiseaux en novembre en France.

Les Fuligules morillon et milouin se reproduisent sur des marais à l'intérieur du pays.

Ainsi, jusqu'à la mi septembre, il n'y a aucun risque de confusion entre le Fuligule milouinan et les autres fuligules, le Fuligule milouinan étant absent de France.

IV – Confusion entre la Harelde boréale et les autres espèces de canards

La Harelde boréale a un plumage caractéristique et une silhouette typique. De plus, c'est un canard de petite taille par rapport à tous les autres canards sauf les Sarcelles.

Elle ne niche pas en France et les rares migrateurs arrivent en France à partir de la mi octobre (parfois début octobre) (Dubois et al, 2000).

Elle est essentiellement présente sur les côtes Manche-Atlantique (jusqu'aux Charentes), très rarement observée à l'intérieur des terres.

En conclusion, la Harelde boréale ne peut pas être confondue avec d'autres canards en période de reproduction, en raison du fait que, jusqu'à la mi-octobre, cette espèce n'est pas présente en France.

V – Confusion entre le bécasseau maubèche et les autres bécasseaux

Le Bécasseau maubèche ne niche pas en France, il ne peut pas être confondu avec d'autres Bécasseaux protégés vu sa différence de taille (Bécasseau maubèche : 23-25 cm de longueur, envergure : 47-54 cm ; Bécasseau variable : 16-22 cm de longueur, envergure : 40 cm).

Aucun Bécasseau n'est nicheur en France. Leur reproduction est terminée en août. Les oiseaux observés en France sont des Bécasseaux en migration post-nuptiale.

Ainsi, il n'y a aucun problème de confusion entre le Bécasseau maubèche et les autres Bécasseaux, pendant la période de reproduction.

Bibliographie :

Anonyme (2001) – Rapport "Ornis" : Concepts clefs de l'article 7, paragraphe 4 de la directive 79/409/CEE ; période de reproduction et de migration pré-nuptiale des espèces d'oiseaux visées à l'annexe II dans l'Union européenne (394 pages).

Dubois Ph.J., Le Maréchal P., Oliosio G. & Yésou P. (2000) – Inventaire des oiseaux de France. Nathan, Paris (397 pages).